

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

408 PESCALIS SPA

(1)

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE LA
COM. AGGLO. DU BOCAGE BRESSUIRAIS**

(2)

Numéro SIRET : 200 040 244 00119

POSTE COMPTABLE DEBRESSUIRE (3)

M 14

**COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET ANNEXE PESCALIS SPA
Voté par nature**

Année 2015

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc...)
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le **28 JUIN 2016**
Publié et Notifié
le **28 JUIN 2016**



Le Directeur Général des Services,
Philippe BODY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délégations
Mardi 14 JUN 2016

Délibération n°DEL-CC-2016-143

Le quatorze juin deux mille seize, 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni sur le site de St Parchoire, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 78 – Quorum : 40

Etaient présents (63 dont 3 suppléants) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Caroline BAUDOIN, Erik BERNARD, Jean-Marc BERNARD, Gaëlle BERNAUD, Jacques BILLY, Bertrand CHATAIGNER, Yves CHOULEAU, Gaëtan DE TROGOFF, Robert GIRAULT, Sébastien GRELLIER, Gérard PIERRE, Colette VIOLETTE, Michel BOUDEAU, Gilles CHATAIGNER, Jacques COPPEI, Nicole COTILLON, Francette DIGUET, Josette DUFAUREL, Marcel DUPONT, Pascale FERCHAUD, Estelle GERBAUD, Jean-Paul GODET, Dany GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Dominique LENNE, Joël LOISFAU, Emmanuelle MENARD, Rémi MENARD, Rachel MERLET, Philippe MICHONNEAU, Claude PAPIN, Gilles PEIRAUD, Karine PIED, Pascal PILOTEAU, Anne-Marie REVEAU, Bernard ARRU, Jean-Yves BILHEU, Louis-Marie BIROT, Philippe BREMOND, Johnny BROSEAU, Jean-Pierre BRUNET, Pierre BUREAU, Martine CHARGE BARON, Yannick CHARRIER, Marguerite DUBRAY, Nicolas FRADIN, André GUILLERMIC, Marie JARRY, David JEAN, Thierry MAROLLEAU, Yves MORIN, Michel PANNETIER, Claude POUSIN, Catherine PUAJ, Yolande SECHET, Jean SIMONNEAU, Dominique TRICOT, Véronique VILLEMONTÉX, Philippe BOULANGER (suppléant), Laurent GOBIN (suppléant), Nelly TISSERAND (suppléant)

Présents (9) : Jean-Luc GRIMAUD à Joël LOISEAU, Jany ROUGER à Johnny BROSEAU, Martine BREMAUD à Philippe BREMOND, Bernara GIRAUD à Michel BOUDEAU, Sylviane MORANDEAU à Yves CHOULEAU, Isabelle PANNETIER à Michel PANNETIER, Philippe MOULLIER à Gilles PEIRAUD, Philippe ROBIN à Catherine PUAJ, Gérard VERGER à Jacques BILLY

Excusés (11) : Jean-Michel BERNIER, Jean-Luc GRIMAUD, Jany ROUGER, Marc BONNEAU, Martine BREMAUD, Bernard GIRAUD, Sylviane MORANDEAU, Isabelle PANNETIER, Philippe MOULLIER, Philippe ROBIN, Gérard VERGER

Absents (4) : Cécile VRIGNAUD, Thierry BOISSEAU, Emile BREGÉON, Christian ROY

Date de convocation : 08-06-2016

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PIERRE

FINANCES

BUDGET ANNEXE PESCALIS SPA : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Commentaire : il s'agit de valider le Compte Administratif du Budget Annexe PESCALIS SPA pour l'année 2015, ainsi que l'affectation des résultats.

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Président s'étant retiré, Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU prend la Présidence pour les Comptes Administratifs 2015.

Le Compte Administratif pour l'exercice 2015 a été arrêté au 31/12/2015.

Il est présenté selon la nomenclature M14.

Les résultats de l'année sont en concordance avec le Compte de Gestion du comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le Compte Administratif 2015 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

PESCALIS - SPA - CA2B	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015 (1)	RÉSULTATS ANTERIEURS REPRIS PAR LA CA2B EN 2015 (2)	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015 (3=1+2)
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'adopter le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus ;
- d'arrêter les résultats définitifs 2015 tels que résumés ci-avant ;
- de déclarer les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

ADOpte cette délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Mairie-Prefecture
Le 23 JUN 2016
et publication ou notification
du 23 JUN 2016

Le Président

Le Directeur Général des Services,
Philippe BODY

Sommaire

I. Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	Page 3
B - Modalités de vote du budget	Page 4
II. Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	Page 5
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	Page 6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	Page 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	Page 8
B2 - Balance générale du budget - Recettes	Page 9
III. Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	Page 10
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	Page 11
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	Page 12
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	Page 13
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans Objet
IV. Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Page 14
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Page 18
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA – Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement (4)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Page 20
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	Page 22

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Code INSEE 200 040 244 00119

CA
2015

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE (1)

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - (3) Sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
 - (4) Sans Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
[....]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) : semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (3) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement
- (4) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n°. du

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
		A		G	
	Section de fonctionnement	232 090,85		232 090,85	
	Section d'investissement	0,00		0,00	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		+		+	
		C		I	
	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	0,00		0,00	
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	0,00		0,00	

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	=G+H+I+J
	232 090,85	232 090,85

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	232 090,85	=G+I+K	232 090,85
	Section d'investissement	=B+D+F	0,00	=H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	232 090,85	=G+H+I+J+K+L	232 090,85

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	116 910,00	49 867,35	33 861,11	0,00	33 181,54
012	Charges de personnel et frais assimilés	162 020,00	56 827,39	91 535,00	0,00	13 657,61
Total des dépenses de gestion courante		278 930,00	106 694,74	125 396,11	0,00	46 839,15
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		279 430,00	106 694,74	125 396,11	0,00	47 339,15
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		279 430,00	106 694,74	125 396,11	0,00	47 339,15
Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	397,77	0,00	0,00	-397,77
70	Produits des services, du domaine et ventes...	104 430,00	933,59	30 020,00	0,00	73 476,41
74	Dotations et participations	175 000,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 585,46	198 154,03	0,00	-200 739,49
Total des recettes de gestion courante		279 430,00	3 916,82	228 174,03	0,00	47 339,15
Total des recettes réelles de fonctionnement		279 430,00	3 916,82	228 174,03	0,00	47 339,15
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		279 430,00	3 916,82	228 174,03	0,00	47 339,15
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information				
	D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021; DI040 = RF042; RI040 = DF042; DI041 = RI041; DF043 = RF043;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	83 728,46		83 728,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	148 362,39		148 362,39
	Dépenses de fonctionnement - Total	232 090,85	0,00	232 090,85

Pour information				0,00
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Dépenses d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

Pour information				0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	397,77		397,77
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	30 953,59		30 953,59
75	Autres produits de gestion courante	200 739,49		200 739,49
Recettes de fonctionnement - Total		232 090,85	0,00	232 090,85

Pour information				0,00
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

Pour information				0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (5) Hors chapitres "opérations d'équipement";
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général	116 910,00	49 867,35	33 861,11	0,00	33 181,54
60611	Eau et assainissement	23 250,00	692,57	0,00	0,00	22 557,43
60612	Energie - Electricité	0,00	516,76	0,00	0,00	-516,76
60622	Carburants	1 650,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
60631	Fournitures d'entretien	1 800,00	842,73	0,00	0,00	957,27
6064	Fournitures administratives	120,00	0,00	0,00	0,00	120,00
6068	Autres matières et fournitures	8 070,00	342,59	0,00	0,00	7 727,41
611	Contrat de presta. de services	9 500,00	262,60	0,00	0,00	9 237,40
6132	Locations immobilières	30 000,00	28 348,81	0,00	0,00	1 651,19
61521	Terrains	0,00	13 840,00	0,00	0,00	-13 840,00
61522	Bâtiments	10 000,00	500,00	0,00	0,00	9 500,00
61551	Matériel roulant	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
61558	entretien réparat° autr fournit	0,00	8,33	0,00	0,00	-8,33
6156	Maintenance	6 300,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
616	Primes d'assurances	4 250,00	0,00	0,00	0,00	4 250,00
6226	Honoraires	300,00	466,72	0,00	0,00	-166,72
6231	Annonces et insertions	14 950,00	0,00	0,00	0,00	14 950,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
627	Serv. bancaires et assimilés	20,00	0,00	0,00	0,00	20,00
62871	A la Coll. de rattachement	0,00	42,00	33 861,11	0,00	-33 903,11
6288	Autres serv.extérieurs	0,00	260,75	0,00	0,00	-260,75
63512	Taxes foncières	4 500,00	3 743,49	0,00	0,00	756,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	162 020,00	56 827,39	91 535,00	0,00	13 657,61
6218	Autre personnel extérieur	53 920,00	0,00	91 400,00	0,00	-37 480,00
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	0,00	168,23	0,00	0,00	-168,23
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	0,00	673,10	0,00	0,00	-673,10
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Réém.	0,00	100,82	0,00	0,00	-100,82
64111	Rémunération principale	108 100,00	34 069,61	0,00	0,00	74 030,39
64112	NBI, SFT & indem. de Residence	0,00	1 309,68	0,00	0,00	-1 309,68
64118	Autres indemnités	0,00	768,44	0,00	0,00	-768,44
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	5 632,95	0,00	0,00	-5 632,95
6453	Cot. aux caisses de Ret.	0,00	10 550,75	0,00	0,00	-10 550,75
6455	Cot. pour assurance du Pers.	0,00	2 740,47	0,00	0,00	-2 740,47
6458	Cot. aux autres Org. Soc.	0,00	133,00	0,00	0,00	-133,00
6474	Vers. aux autres oeuvres Soc.	0,00	103,00	135,00	0,00	-238,00
6475	Médecine du travail. pharmacie	0,00	577,34	0,00	0,00	-577,34
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		278 930,00	106 694,74	125 396,11	0,00	46 839,15
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		279 430,00	106 694,74	125 396,11	0,00	47 339,15
042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		279 430,00	106 694,74	125 396,11	0,00	47 339,15

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;
(5) Pour les comptes 67... dont 675 et 676;
(6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	397,77	0,00	0,00	-397,77
6419	Remb. sur Réem. du Pers.	0,00	397,77	0,00	0,00	-397,77
70	Produits des services, du domaine...	104 430,00	933,59	30 020,00	0,00	73 476,41
70632	A caractère de loisirs	21 000,00	933,59	0,00	0,00	20 066,41
70841	aux Budg. Ann. rég. mun CCAS écol	83 430,00	0,00	30 020,00	0,00	53 410,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	175 000,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
74751	GFP de rattachement	175 000,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 585,46	198 154,03	0,00	-200 739,49
752	Revenus des immeubles	0,00	1 916,66	587,50	0,00	-2 504,16
7552	Pr. Charge Déf. Budg. Ann.	0,00	0,00	197 566,53	0,00	-197 566,53
758	Prod. divers de Gest. courante	0,00	668,80	0,00	0,00	-668,80
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		279 430,00	3 916,82	228 174,03	0,00	47 339,15
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		279 430,00	3 916,82	228 174,03	0,00	47 339,15
042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	279 430,00	3 916,82	228 174,03	0,00	47 339,15
--	-------------------	-----------------	-------------------	-------------	------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040;
(4) Pour les comptes 77... : dont 776;
(5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opération	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
--	-------------	-------------	-------------	-------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
--	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV
	AI

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Service généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	--	---	--	----------------------------------	--------------	---------------------------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Depenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements communaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non communaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00					
Depenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution reporté de N-1	0,00					
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FUNCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5712 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV
	A1

Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements communaux (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non communaux (c/204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières						
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	232 090,85	0,00	232 090,85
Total recettes	0,00	0,00	0,00	232 090,85	0,00	232 090,85
Solde de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R 2311-1 et R 2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5712 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Service généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	----------------------------------	--	--------------------------------------	-------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses d'Ordre</i>							
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes d'Ordre</i>							
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses d'Ordre</i>							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes d'Ordre</i>							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A1

Art (1)	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	---	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Dépenses d'Ordre</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Recettes d'Ordre</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	232 090,85	0,00	232 090,85
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	232 090,85	0,00	232 090,85
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	83 728,46	0,00	83 728,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	148 362,39	0,00	148 362,39
	<i>Dépenses d'Ordre</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	232 090,85	0,00	232 090,85
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	232 090,85	0,00	232 090,85
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	397,77	0,00	397,77
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	30 953,59	0,00	30 953,59
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	200 739,49	0,00	200 739,49
	<i>Recettes d'Ordre</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnt reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (I) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	232 090,85	0,00	232 090,85
		0,00	232 090,85	0,00	232 090,85
011	Charges à caractère général	0,00	83 728,46	0,00	83 728,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	148 362,39	0,00	148 362,39
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	232 090,85	0,00	232 090,85
		0,00	232 090,85	0,00	232 090,85
013	Atténuation de charges	0,00	397,77	0,00	397,77
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	30 953,59	0,00	30 953,59
75	Autres produits de gestion courante	0,00	200 739,49	0,00	200 739,49
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82				Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	232 090,85	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	232 090,85	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	83 728,46	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	148 362,39	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	232 090,85	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	232 090,85	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	397,77	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	30 953,59	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	200 739,49	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). L

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	C1.1

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS
BUDGET PESCALIS SPA**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	C	2,00	0,80	2,80	1,80		1,80
FILIERE TECHNIQUE (c)							
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	0,00	0,91	0,91	0,91		0,91
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
ADJOINT ANIMATION 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00		1,00
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	1,71	4,71	3,71	0,00	3,71

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temp de travail * période d'activité dans l'année

exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1,0 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 50% (quotité de travail = 50%) présent toute l'année correspond à 0,5 ETPT ; un agent à temps partiel à 25% (quotité de travail = 25%) présent toute l'année correspond à 0,25 ETPT ; un agent à temps partiel à 12,5% (quotité de travail = 12,5%) présent toute l'année correspond à 0,125 ETPT ; un agent à temps partiel à 6,25% (quotité de travail = 6,25%) présent toute l'année correspond à 0,0625 ETPT ; un agent à temps partiel à 3,125% (quotité de travail = 3,125%) présent toute l'année correspond à 0,03125 ETPT ; un agent à temps partiel à 1,5625% (quotité de travail = 1,5625%) présent toute l'année correspond à 0,015625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,78125% (quotité de travail = 0,78125%) présent toute l'année correspond à 0,0078125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,390625% (quotité de travail = 0,390625%) présent toute l'année correspond à 0,00390625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,1953125% (quotité de travail = 0,1953125%) présent toute l'année correspond à 0,001953125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,09765625% (quotité de travail = 0,09765625%) présent toute l'année correspond à 0,0009765625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,048828125% (quotité de travail = 0,048828125%) présent toute l'année correspond à 0,00048828125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0244140625% (quotité de travail = 0,0244140625%) présent toute l'année correspond à 0,000244140625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,01220703125% (quotité de travail = 0,01220703125%) présent toute l'année correspond à 0,0001220703125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,006103515625% (quotité de travail = 0,006103515625%) présent toute l'année correspond à 0,00006103515625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0030517578125% (quotité de travail = 0,0030517578125%) présent toute l'année correspond à 0,000030517578125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,00152587890625% (quotité de travail = 0,00152587890625%) présent toute l'année correspond à 0,0000152587890625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000762939453125% (quotité de travail = 0,000762939453125%) présent toute l'année correspond à 0,00000762939453125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0003814697265625% (quotité de travail = 0,0003814697265625%) présent toute l'année correspond à 0,000003814697265625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,00019073486328125% (quotité de travail = 0,00019073486328125%) présent toute l'année correspond à 0,0000019073486328125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000095367431640625% (quotité de travail = 0,000095367431640625%) présent toute l'année correspond à 0,00000095367431640625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0000476837158203125% (quotité de travail = 0,0000476837158203125%) présent toute l'année correspond à 0,000000476837158203125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,00002384185791015625% (quotité de travail = 0,00002384185791015625%) présent toute l'année correspond à 0,0000002384185791015625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000011920928955078125% (quotité de travail = 0,000011920928955078125%) présent toute l'année correspond à 0,00000011920928955078125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0000059604644775390625% (quotité de travail = 0,0000059604644775390625%) présent toute l'année correspond à 0,000000059604644775390625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,00000298023223876953125% (quotité de travail = 0,00000298023223876953125%) présent toute l'année correspond à 0,0000000298023223876953125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000001490116119384765625% (quotité de travail = 0,000001490116119384765625%) présent toute l'année correspond à 0,00000001490116119384765625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0000007450580596923828125% (quotité de travail = 0,0000007450580596923828125%) présent toute l'année correspond à 0,000000007450580596923828125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,00000037252902984619140625% (quotité de travail = 0,00000037252902984619140625%) présent toute l'année correspond à 0,0000000037252902984619140625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000186264514923095703125% (quotité de travail = 0,000000186264514923095703125%) présent toute l'année correspond à 0,00000000186264514923095703125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0000000931322574615478515625% (quotité de travail = 0,0000000931322574615478515625%) présent toute l'année correspond à 0,000000000931322574615478515625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,00000004656612873077392578125% (quotité de travail = 0,00000004656612873077392578125%) présent toute l'année correspond à 0,0000000004656612873077392578125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000023283064365386962890625% (quotité de travail = 0,000000023283064365386962890625%) présent toute l'année correspond à 0,00000000023283064365386962890625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0000000116415321826934814453125% (quotité de travail = 0,0000000116415321826934814453125%) présent toute l'année correspond à 0,000000000116415321826934814453125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,00000000582076609134674072265625% (quotité de travail = 0,00000000582076609134674072265625%) présent toute l'année correspond à 0,0000000000582076609134674072265625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000002910383045673370361328125% (quotité de travail = 0,000000002910383045673370361328125%) présent toute l'année correspond à 0,00000000002910383045673370361328125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0000000014551915228366851806640625% (quotité de travail = 0,0000000014551915228366851806640625%) présent toute l'année correspond à 0,000000000014551915228366851806640625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,00000000072759576141834259033203125% (quotité de travail = 0,00000000072759576141834259033203125%) présent toute l'année correspond à 0,0000000000072759576141834259033203125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000363797880709171295166015625% (quotité de travail = 0,000000000363797880709171295166015625%) présent toute l'année correspond à 0,00000000000363797880709171295166015625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0000000001818989403545856475830078125% (quotité de travail = 0,0000000001818989403545856475830078125%) présent toute l'année correspond à 0,000000000001818989403545856475830078125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,00000000009094947017729282379150390625% (quotité de travail = 0,00000000009094947017729282379150390625%) présent toute l'année correspond à 0,0000000000009094947017729282379150390625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000045474735088646411895751953125% (quotité de travail = 0,000000000045474735088646411895751953125%) présent toute l'année correspond à 0,00000000000045474735088646411895751953125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0000000000227373675443232059478759765625% (quotité de travail = 0,0000000000227373675443232059478759765625%) présent toute l'année correspond à 0,000000000000227373675443232059478759765625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,00000000001136868377216160297393798828125% (quotité de travail = 0,00000000001136868377216160297393798828125%) présent toute l'année correspond à 0,0000000000001136868377216160297393798828125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000005684341886080801486968994140625% (quotité de travail = 0,000000000005684341886080801486968994140625%) présent toute l'année correspond à 0,00000000000005684341886080801486968994140625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0000000000028421709430404007434844970703125% (quotité de travail = 0,0000000000028421709430404007434844970703125%) présent toute l'année correspond à 0,000000000000028421709430404007434844970703125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,00000000000142108547152020037174224853515625% (quotité de travail = 0,00000000000142108547152020037174224853515625%) présent toute l'année correspond à 0,0000000000000142108547152020037174224853515625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000000710542735760100185871124267578125% (quotité de travail = 0,000000000000710542735760100185871124267578125%) présent toute l'année correspond à 0,00000000000000710542735760100185871124267578125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0000000000003552713678800500929355621337890625% (quotité de travail = 0,0000000000003552713678800500929355621337890625%) présent toute l'année correspond à 0,000000000000003552713678800500929355621337890625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,00000000000017763568394002504646778106689453125% (quotité de travail = 0,00000000000017763568394002504646778106689453125%) présent toute l'année correspond à 0,0000000000000017763568394002504646778106689453125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,00000000000008881784197001252323389053344765625% (quotité de travail = 0,00000000000008881784197001252323389053344765625%) présent toute l'année correspond à 0,0000000000000008881784197001252323389053344765625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000000044408920985006261616945266723828125% (quotité de travail = 0,000000000000044408920985006261616945266723828125%) présent toute l'année correspond à 0,00000000000000044408920985006261616945266723828125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0000000000000222044604925031308084726333619140625% (quotité de travail = 0,0000000000000222044604925031308084726333619140625%) présent toute l'année correspond à 0,000000000000000222044604925031308084726333619140625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,00000000000001110223024625156442413166678095703125% (quotité de travail = 0,00000000000001110223024625156442413166678095703125%) présent toute l'année correspond à 0,0000000000000001110223024625156442413166678095703125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0000000000000055511151231257822120658333902890625% (quotité de travail = 0,0000000000000055511151231257822120658333902890625%) présent toute l'année correspond à 0,000000000000000055511151231257822120658333902890625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000000002775557561561911060329416678095703125% (quotité de travail = 0,000000000000002775557561561911060329416678095703125%) présent toute l'année correspond à 0,00000000000000002775557561561911060329416678095703125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000000001387778780780955530154708338902890625% (quotité de travail = 0,000000000000001387778780780955530154708338902890625%) présent toute l'année correspond à 0,00000000000000001387778780780955530154708338902890625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,00000000000000069388939039047776507735416945266723828125% (quotité de travail = 0,00000000000000069388939039047776507735416945266723828125%) présent toute l'année correspond à 0,000000000000000069388939039047776507735416945266723828125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000000000346944695195238882538677084726333902890625% (quotité de travail = 0,000000000000000346944695195238882538677084726333902890625%) présent toute l'année correspond à 0,0000000000000000346944695195238882538677084726333902890625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0000000000000001734723475976194412693385416678095703125% (quotité de travail = 0,0000000000000001734723475976194412693385416678095703125%) présent toute l'année correspond à 0,00000000000000001734723475976194412693385416678095703125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0000000000000000867361737988097206346692708333902890625% (quotité de travail = 0,0000000000000000867361737988097206346692708333902890625%) présent toute l'année correspond à 0,0000000000000000867361737988097206346692708333902890625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000000000043368086899404860317334635416678095703125% (quotité de travail = 0,000000000000000043368086899404860317334635416678095703125%) présent toute l'année correspond à 0,000000000000000043368086899404860317334635416678095703125 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000000000021684043449702430158672317708333902890625% (quotité de travail = 0,000000000000000021684043449702430158672317708333902890625%) présent toute l'année correspond à 0,000000000000000021684043449702430158672317708333902890625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000000000010842021724851215079336158672317708333902890625% (quotité de travail = 0,000000000000000010842021724851215079336158672317708333902890625%) présent toute l'année correspond à 0,000000000000000010842021724851215079336158672317708333902890625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000000000005421010862425607539668079336158672317708333902890625% (quotité de travail = 0,000000000000000005421010862425607539668079336158672317708333902890625%) présent toute l'année correspond à 0,000000000000000005421010862425607539668079336158672317708333902890625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000000000002710505431212803769834039668079336158672317708333902890625% (quotité de travail = 0,000000000000000002710505431212803769834039668079336158672317708333902890625%) présent toute l'année correspond à 0,000000000000000002710505431212803769834039668079336158672317708333902890625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000000000001355252715606401884917019834039668079336158672317708333902890625% (quotité de travail = 0,000000000000000001355252715606401884917019834039668079336158672317708333902890625%) présent toute l'année correspond à 0,000000000000000001355252715606401884917019834039668079336158672317708333902890625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000000000000677626357803200942458509834039668079336158672317708333902890625% (quotité de travail = 0,000000000000000000677626357803200942458509834039668079336158672317708333902890625%) présent toute l'année correspond à 0,000000000000000000677626357803200942458509834039668079336158672317708333902890625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000000000000338813178901600471229254917019834039668079336158672317708333902890625% (quotité de travail = 0,000000000000000000338813178901600471229254917019834039668079336158672317708333902890625%) présent toute l'année correspond à 0,000000000000000000338813178901600471229254917019834039668079336158672317708333902890625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000000000000169406589450800235614627458509834039668079336158672317708333902890625% (quotité de travail = 0,000000000000000000169406589450800235614627458509834039668079336158672317708333902890625%) présent toute l'année correspond à 0,000000000000000000169406589450800235614627458509834039668079336158672317708333902890625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,000000000000000000084703294725400117807313727458509834039668079336158672317708333902890625% (quotité de travail = 0,000000000000000000084703294725400117807313727458509834039668079336158672317708333902890625%) présent toute l'année correspond à 0,000000000000000000084703294725400117807313727458509834039668079336158672317708333902890625 ETPT ; un agent à temps partiel à 0,0000000000000000

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	C1.1

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	TECH	357		ART 3-2	CDD
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	TECH	348		ART 3-2	CDD
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	TECH	340		ART 3-2	CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ..)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à

50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un

contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 78
 Nombre de membres présents : 63
 Nombre de suffrages exprimés : 72

VOTES :

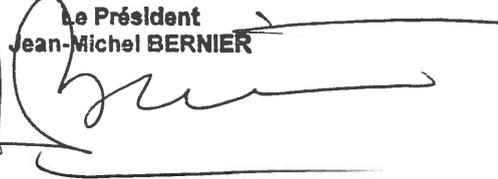
Pour : 72
 Contre : /
 Abstentions : /

Date de convocation : 08/06/2016

Présenté par Le Président (1).
 A Bressuire le 14 juin 2016
 Le Président (1),



Le Président
Jean-Michel BERNIER



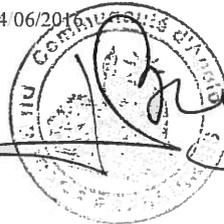
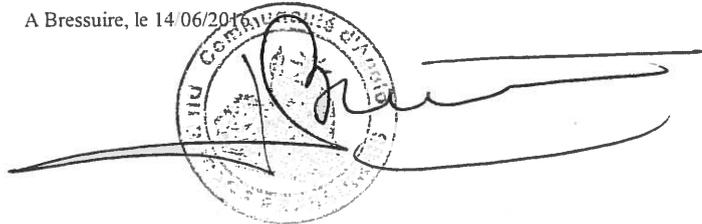
Délibéré par le Conseil Communautaire (2), réuni en session ordinaire
 A Bressuire le 14 juin 2016

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Bressuire, le 14/06/2016

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :

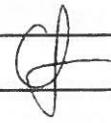
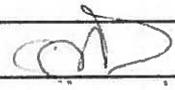
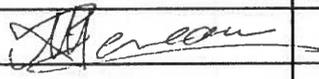
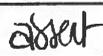
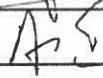
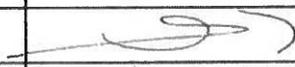
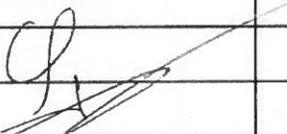
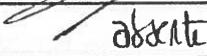
Le Président
Jean-Michel BERNIER



Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 14/06/2016			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	ARRU	Bernard				
Titulaire	M.	BARRAUD	Joël				
Suppléant	M	GODET	Jean-Pierre				
Titulaire	Mme	BAUDOUILN	Caroline				
Titulaire	M.	BERNARD	Erik				
Titulaire	M.	BERNARD	Jean-Marc				
Suppléant	M.	CHAUVÉ	Frédéric				
Titulaire	Mme	BERNAUD	Gaëlle				
Titulaire	M.	BERNIER	Jean-Michel				
Titulaire	M.	BILHEU	Jean-Yves				
Suppléante	Mme	GAUVRIT	Marie				
Titulaire	M.	BILLY	Jacques				
Suppléant	M.	BILHEU	Christian				
Titulaire	M.	BIROT	Louis-Marie				
Suppléant	Mme	SOULARD	Christine				
Titulaire	M.	BOISSEAU	Thierry	absent			
Titulaire	M.	BONNEAU	Marc	excusé	X		
Titulaire	M.	BOUDEAU	Michel				
Suppléant	M.	LE BARS	Pascal				
Titulaire	M.	BREGEON	Emile	absent			
Titulaire	Mme	BREMAUD	Martine		X	X	BREMOND Philippe
Titulaire	M.	BREMOND	Philippe				
Titulaire	M.	BROSSEAU	Johnny				
Titulaire	M.	BRUNET	Jean-Pierre				
Suppléant	M.	LAGOGUÉE	Pascal				
Titulaire	M.	BUREAU	Pierre				
Titulaire	Mme	CHARGE BARON	Martine				
Suppléant	Mme	TOURRENNE	Hélène				
Titulaire	M.	CHARRIER	Yannick				
Titulaire	M.	CHATAIGNER	Bertrand				
Suppléante	Mme	TURPEAU	Patricia				

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 14/06/2016			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	CHATAIGNER	Gilles				
Suppléant	M.	ONILLON	Gilles				
Titulaire	M.	CHOUTEAU	Yves				
Titulaire	M.	COPPET	Jacques				
Suppléant	M.	CHESSE	Patrice				
Titulaire	Mme	CORNUAULT	Catherine	absente			
Suppléant	M.	BOULANGER	Philippe				
Titulaire	Mme	COTILLON	Nicole				
Suppléant	M.	BERTRAND	Olivier				
Titulaire	M.	DE TROGOFF	Gaëtan				
Suppléant	Mme	BONNET	Dany				
Titulaire	Mme	DIGUET	Francette				
Titulaire	Mme	DUBRAY	Marguerite				
Titulaire	Mme	DUFAURET	Josette				
Titulaire	M.	DUPONT	Marcel				
Suppléant	Mme	FOUILLET	Isabelle				
Titulaire	Mme	FERCHAUD	Pascale				
Titulaire	M.	FRADIN	Nicolas				
Titulaire	Mme	GERBAUD	Estelle				
Titulaire	M.	GIRAUD	Bernard		x	x	BOUDEAU Michel
Suppléant	M.	METAIS	Jean-Claude				
Titulaire	M.	GIRAULT	Robert				
Suppléant	M.	MENARD	Yannick				
Titulaire	M.	GOBIN	Yves	absent			
Suppléant	M.	TISSERAND	Nelly				
Titulaire	M.	GODET	Jean-Paul				
Suppléant	M.	GRIMAULT	Jean-Paul				
Titulaire	M.	GRELLIER	Dany				
Suppléant	Mme	ROY	Valérie				
Titulaire	M.	GRELLIER	Sébastien				
Titulaire	M.	GRIMAUD	Jean-Luc		x	x	LOISEAU Joël

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 14/06/2016			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	GROLLEAU	Jean-Jacques				
Suppléant	M.	MOTARD	Francis				
Titulaire	M.	GUILLERMIC	André				
Titulaire	Mme	JARRY	Marie				
Titulaire	M.	JEAN	David				
Suppléant	M.	POIRIER	Pascal				
Titulaire	Mme	LENNE	Dominique				
Titulaire	M.	LOGEAIS	Jean-Paul				
Suppléant	M.	GOBIN	Laurent				
Titulaire	M.	LOISEAU	Joël				
Titulaire	M.	MAROLLEAU	Pierre-Yves				
Titulaire	M.	MAROLLEAU	Thierry				
Titulaire	Mme	MENARD	Emmanuelle				
Titulaire	M.	MENARD	Rémy				
Suppléant	M.	CHIRON	Georges				
Titulaire	Mme	MERLET	Rachel				
Titulaire	M.	MICHONNEAU	Philippe				
Suppléant	M.	BROSSEAU	Dominique				
Titulaire	Mme	MORANDEAU	Sylviane	CHOUTEAU Yves	x	x	
Titulaire	M.	MORIN	Yves				
Suppléant	M.	GAUTHIER P	Patrice				
Titulaire	M.	MOUILLER	Philippe		x	x	PETRAUD Gilles
Titulaire	M.	PANNETIER	Isabelle		x	x	PANNETIER Michel
Titulaire	Mme	PANNETIER	Michel				
Titulaire	M.	PAPIN	Claude				
Suppléant	M.	BOISSONOT	André				
Titulaire	M.	PETRAUD	Gilles				
Titulaire	Mme	PIED	Karine				
Titulaire	M.	PIERRE	Gérard				
Suppléant	M.	THIBAudeau	Guy				
Titulaire	M.	PILOTEAU	Pascal				

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communaux du 14/06/2016			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Suppléant	Mme	RABILLOUD	Hélène				
Titulaire	M.	POUSIN	Claude				
Suppléant	M.	AUDOUIT	Gérard				
Titulaire	Mme	PUAUT	Catherine				
Suppléant	Mme	RAUTUREAU	Chantal				
Titulaire	Mme	REVEAU	Anne-Marie				
Suppléant	Mme	VRIGNAULT	Marie-Claude				
Titulaire	M.	ROBIN	Philippe		x	x	PUAUT Catherine
Titulaire	M.	ROUGER	Jany		x	x	BROSSEAU Johnny
Suppléant	M.	JULIEN	Christian				
Titulaire	M.	ROY	Christian				
Suppléant	Mme	MARSAULT	Nicole				
Titulaire	Mme	SECHET	Yolande				
Suppléant	M.	CANTET	Jérôme				
Titulaire	M.	SIMONNEAU	Jean				
Titulaire	M.	TRICOT	Dominique				
Suppléant	M.	MERCERON	Philippe				
Titulaire	M.	VERGER	Gérard		x	x	BILLY Jacques
Suppléant	M.	POINT	Serge				
Titulaire	Mme	VILLEMONTAIX	Véronique				
Titulaire	Mme	VIOLLEAU	Colette				
Titulaire	Mme	VRIGNAUD	Cécile				



TRÉSOR PUBLIC

IDENTIFIANT BUDGET 40800

TRES. BRESSUIRE

N° de SIRET 20004024400119

N° CODIQUE 079007

Date d'édition : 03/03/2016

PESCALIS-SPA-INVESTISSTS-CA2B

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2015**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M Benoit SAMSON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2015 AU 03/03/2016

40800 - PISCALIS-SPA-INVESTISSEMENTS-CA2B

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	279 430,00	279 430,00
Titres de recettes émis (b)	0,00	232 090,85	232 090,85
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	232 090,85	232 090,85
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	279 430,00	279 430,00
Mandats émis (f)	0,00	232 090,85	232 090,85
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	232 090,85	232 090,85
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

40800 - PISCALIS-SPA-INVESTISSTS-CA2B

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
PISCALIS-SPA-INVESTISSTS-CA2B					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III					



40800 PESCALIS-SPA-INVESTISSTS-CA2B

PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

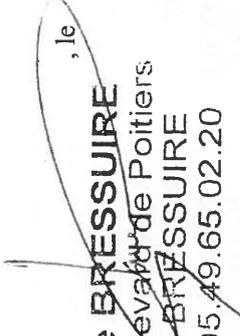
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de PESCALIS-SPA-INVESTISSTS-CA2B pendant l'année 2015 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

A Niort, le
09 MARS 2016

A L'Administrateur Général des
Finances Publiques
Par délégation,


Le chef du service
"Collectivités et Etablissements
Publics Locaux"

Nathalie POUSSOU

A 
CFP de BRESSUIRE
124, Boulevard de Poitiers
79309 BRESSUIRE
Tél. : 05.49.65.02.20

Certifié par l'exécutif, Jean-Michel BERNIER

Reçu en préfecture des écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 14.6.16 qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats

le 28 JUN 2016

Publié et Notifié

le 28 JUN 2016

Le Directeur Général des Services,
Philippe BODY



A Bressuire, le 23/6/16

